

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1118-24**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 août 2024, le Règlement 1118-24 modifiant règlement 850-12 Règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque Gisèle Paré tel qu'amendé.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-deuxième (22^e) jour du mois d'août deux mille vingt-quatre (2024).

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière